

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°654 - ÉDITION DU 15 SEPTEMBRE 2023



Le rassemblement de l'ANPDF



Congrès ANPDF 2023

Chaque année, l'Association Nationale des Présidents de Districts de Football ANPDF organise son congrès annuel. Cette année le Val-d'Oise accueille ce congrès pour l'édition 2023 qui aura lieu à Cergy. Environ 70 présidents de district seront attendus ce week-end.

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Calendrier & organisation des compétitions
- Football d'Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Application du Statut de l'Arbitrage et des mutations d'arbitre
- Désignation des délégués

Nouvelle promotion Educ'Actrice 2023-2025



Tous les informations concernant l'inscription à retrouver le site du District

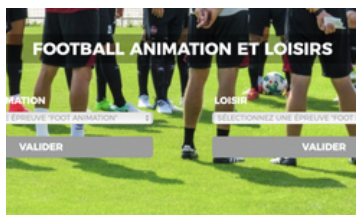
Infos calendriers

- La journée du 17 /09/2023 (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18) est reportée au 01/10/2023
- Seniors Garçons : la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023
- Seniors Féminines : la journée du 16/09/2023 est reportée au 14/10/2023

JOURNÉES REPORTÉES



Engagement U7F et U9F, futsal U7 et U9



Vous pouvez désormais engager vos équipes via l'application FAL à partir d'aujourd'hui jusqu'au lundi 25 Septembre minuit.

Crédit Mutuel

val d'oise
le département



Gourman Dit
RECEPTION




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mme Sylvestre – MM. Pézière - Sénécal - El Fakri

Excusés : MM. Podan-Mavounzy – Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



CHANGEMENTS

Veuillez noter les changements suivants :

*La journée du 17 /09/2023 (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18) est reportée au 01/10/2023

*Seniors Garçons : la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Féminines :

- la journée du 09/09/2023 est reportée au 14/10/2023

- la journée du 16/09/2023 est reportée au 18/11/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/A

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

COURRIERS DES CLUBS

LISTE DES DESENGAGEMENTS

Bezons USO : Seniors Féminines D1

Survilliers Avenir : U16 D3 Poule C

Champagne SFC : U14 D4 Poule C

LISTE DES ENGAGEMENTS

Beauchamp AS : U14 D4 Poule C avec alternance 9

Domont FC : Anciens D4 Poule A avec alternance 8

EAUBONNE CSM



Courriel du 22/09/2023

En raison de la parution des calendriers des deux catégories, aucune possibilité de changement

UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE SAINT-GRATIEN

Courriel du 012/09/2023

Les Anciens D2 joueront au Stade Auguste Delaune 14 rue des Cressonnières 95210 Saint Gratien

ARNOUVILLE AS – BEAUCHAMP AS

Championnat U14 D3 Poule C :

- Changement d'alternance : Arnouville AS 1 évoluera avec le numéro d'alternance 7
- Beauchamp AS 1 évoluera avec le numéro d'alternance 10

Championnat U14 D4 Poule C

- Beauchamp AS 2 évoluera avec le numéro d'alternance 9
- Exempt 2 évoluera avec le numéro d'alternance 12

VIARMES ASNIERES OL

Courriel du 12/09/2023

Seniors D4

AUVERS ENNERY FC 2 / VIARMES ASNIERES OL 2

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

SAINT BRICE FC

Courriel du 08/09/2023

Seniors D1

Ce changement d'horaire ne pourra être pris en compte pour la totalité de la saison : manque l'accord de vos adversaires

DOMONT FC

Courriel du 12/09/2023

Engagement d'une 2^{ème} équipe ANCIENS

Cette équipe est engagée en ANCIENS D4 Poule A avec le numéro d'alternance 8

APPLICATION DE L'ART 9.4 du RS du DVOF

(Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution du calendrier et avant le début de la compétition ou si elle est déclarée forfait général dans les conditions précitées, celle-ci est pénalisée d'une amende dont le montant est précisé à l'annexe financière du RS du DVOF.

BEZONS USO

Courriel du 11/09/2023

Seniors Féminines D1

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

SURVILLIERS AVENIR

Courriel du 09/09/2023

U16 D3.C

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

CHAMPAGNE SFC

Courriel du 12/09/2023

U14 D4 Poule C

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

**BELLOY SAINT MARTIN ASC**

Courriel du 07/09/2023

Anciens D2 Poule A

Match N° 25905736 du 07/09/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 – SAINT PRIX ES 1

Nouvel horaire : 9H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Courriel du 07/09/2023

Anciens D2 Poule A

Match N° 25905682 du 17/12/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 – ROISSY EN FRANCE US 1

Nouvel horaire : 9H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Courriel du 07/09/2023

Anciens D2 Poule A

Match N° 25905748 du 05/05/2024

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : 9H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Courriel du 07/09/2023

Anciens D2 Poule A

Match N° 25905656 du 05/11/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 – MARLY ES 1

Nouvel horaire : 9H30

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

VAUREAL FCM

Courriel du 07/09/2023

U18 D2 Poule A – **Match Aller**

Match N° 25898421 du 24/09/2023

VAUREAL FCM 1 / OSNY FC 1**INVERSION DE RENCONTRE** : match se déroulera à **OSNY** stade Christian Léon

Nouvel horaire : 13H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

VAUREAL FCM

Courriel du 07/09/2023

U18 D2 Poule A – **Match Retour**

Match n° 25898481 du 07/04/2023

OSNY 1 / VAUREAL FCM 1**INVERSION DE RENCONTRE** : match se déroulera à **VAUREAL** Parc des Sport n°1

Horaire : 12h30

Accord de la COC



MATCH A REPORTER

21 OCTOBRE 2023

VAUREAL FCM

U14 D3 Poule B

Match n°25899521

VAUREAL FCM 21 / SFC CHAMPAGNE 95 21

Secrétaire de Séance

M. Patrick Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal – M Le Nagard
- Assiste :** M Allard (CTDAP)
- Excusées :** Mme Escroignard (Comité) – Mme Bastos

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 19 08 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

CHAMPAGNE SFC : Mail du 11 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

ECOUEEN FC : Mail du 07 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

EZANVILLE FC : Mail du 10 09 23

Pris note de l'absence excusée de votre Responsable de l'École Foot Animation à la réunion du 13/09

GROSLAY FC : Mail du 10 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

MONTIGNY FC : Mail du 11 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

ENTENTE SSG : Mail du 08 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

VEXIN AS : Mail du 11 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

VILLIERS FC : Mail du 01 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

ENGAGEMENTS SAISON 2023 / 2024

EQUIPES U6/U7 & U8/U9

Nous vous rappelons que pour la saison prochaine, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 doivent se faire impérativement par l'application FAL via Footclubs :

Ouverture des inscriptions : Mardi 29 Août 2023

Clôture des inscriptions : Mercredi 13 Septembre 2023

Rappel :

Pour les engagements des équipes U8/U9 en niveau 1, la commission rappelle aux clubs qu'il faut 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau 1 et au minimum 1 équipe U8 et 1 équipe U9 en niveau 2 et 40 joueurs licenciés dans cette catégorie.

La commission se réserve le droit de modifier les engagements pour les clubs qui ne respectent pas le nombre d'équipes.



Pour les clubs suivants, la commission vous demande de vérifier vos engagements d'équipes U8/U9 afin de respecter les critères du Niveau 1 (rappelés ci-dessus)

- VILLIERS FC
- JOUY FC
- ARGENTEUIL RC

EQUIPES U10/U11 & U12/U13

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se feront à l'aide d'un lien GOOGLE FORM que vous recevrez sur la messagerie officielle du club.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les calendriers de critérium.

CRITERIUMS AVENIR

Liste des équipes retenues à ce jour pour participer aux critères Avenir :

Saison 2023/2024	CLUB	U10-U11	U12	U13	U13F
1	ES HERBLAY	2	1		1
2	ECOUEEN FC	2	1		
3	ERMONT AMS	2	1	1	
4	CERGY PONTOISE FC	2	1		
5	JOUY LE MOUTIER FC	2			
6	GOUSSAINVILLE FC	2	1		
7	GARGES LES GONESSE FCM	2	1	1	1
8	ST OUEN L'AUMONE AS	2	1		1
9	ST BRICE FC	2	1	1	1
10	AS ERAGNY FC	2	1	1	1
11	FRANCONVILLE FC	2	1	1	
12	OSNY FC	2	1	1	
13	GONESSE RC	2	1	1	
14	SOISY AM FC	2	1	1	
15	ARGENTEUIL FC	2	1	1	
16	VILLIERS LE BEL FC	2	1	1	
17	SARCELLES AAS	2	1		1
18	ENTENTE SSG	2	1		1
19	ST LEU 95 FC	2			
20	ENTENTE MMB	2	1		
21	ARGENTEUIL RC	2	1		1
22	BEZONS USO	2	1	1	
23	VIARMES ASNIERES OL	2		1	

*Selon l'article 4 du Règlement du Critérium Avenir U13 2022/2023 :

« Les clubs engagés en critérium Interdépartemental U13 ne peuvent pas s'engager dans le critérium U13 Avenir du DVOF »



DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

REUNION D'INFORMATION CLUBS AVENIR

La réunion de rentrée des clubs Avenir se déroulera le **Lundi 11 Septembre 2023 de 19h00 à 20h30 en visioconférence**. Présence obligatoire des éducateurs concernés. Le lien vous sera envoyé ultérieurement sur la messagerie officielle des clubs.

REUNION D'INFORMATION FOOT ANIMATION GARCONS & FILLES

La Réunion d'information du Foot d'Animation aura lieu le **Mercredi 13 Septembre 2023 de 19h00 à 20h30 – Salle Gourman'Dit – 20, Avenue du Bosquet à BAILLET EN France**.

Présence obligatoire du **Responsable de l'école de foot Garçons & Filles ou Responsable technique du Club** : en cas d'absence à cette réunion obligatoire, le club sera pénalisé d'une amende de 50€

RENTREE DU FOOT 2023

Septembre annonce la rentrée du foot !

La Fédération Française de Football organise la Rentrée du Foot en Septembre 2023.

Ces actions vous permettront de mobiliser les enfants et présenter aux parents votre club, en organisant des opérations de promotion, des journées « portes ouvertes » et toutes les réunions nécessaires.

Le programme de la rentrée du Foot dans le Val-d'Oise :

- Samedi 16 Septembre 2023 : Rentrée U10 & U11
- Samedi 23 Septembre 2023 : Rentrée U8 & U9
- Samedi 30 Septembre 2023 : Rentrée U6 & U7

Un kit de communication vous a été envoyé pour téléchargement via la messagerie officielle du club :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.



District du Val d'Oise de Football Calendrier U6-U13 Saison 2023/2024					
DATE	U6 / U7	U8 / U9	U10 / U11	U12 / U13	DATE
11/09/2023			Réunion Clubs Avenir		11/09/2023
13/09/2023	Date Butoir Engagements U7 et U9 Obligatoire sur FAL (Foot Animation et Loisirs)		Date Butoir Engagements départementaux U11 et U13 sur Formulaire Google Forms		13/09/2023
13/09/2023	Réunion Rentrée des Clubs Foot Animation - 19h Gourman'dit à Baillet				13/09/2023
16/09/2023			Rentrée du Foot U11		16/09/2023
23/09/2023		Rentrée du Foot U9			23/09/2023
30/09/2023	Rentrée du Foot U7		JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	30/09/2023
07/10/2023		Plateau N° 1	JA 1 / J1 Dep	JA 1 / J1 Dep	07/10/2023
14/10/2023	Plateau N° 1		JA 2 / J2 Dep	JA 2 / J2 Dep	14/10/2023
21/10/2023		Plateau N° 2	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	21/10/2023
28/10/2023	Vacances Scolaires				28/10/2023
04/11/2023	Vacances Scolaires				04/11/2023
11/11/2023	Plateau N° 2		JA 3 / J3 Dep	JA 3 / J3 Dep	11/11/2023
18/11/2023			Challenges U10 & U11 (1er T)	JA 4 / J4 Dep	18/11/2023
25/11/2023		Plateau N° 3	JA 4 / J4 Dep	Coupe U12 (1er T)	25/11/2023
02/12/2023	Plateau N° 3		JA 5 / J5 Dep	JA 5 / J5 Dep	02/12/2023
09/12/2023		Plateau N° 4 Foot de cœur	JA 6 / J6 Dep	JA 6 / J6 Dep	09/12/2023
16/12/2023	Plateau N° 4 Foot de cœur		JA 7 / J7 Dep Matches remis	JA 7 / J7 Dep Matches remis	16/12/2023
23/12/2023	Vacances Scolaires				23/12/2023
30/12/2023	Vacances Scolaires				30/12/2023
06/01/2024	Vacances Scolaires				06/01/2024
13/01/2024		Plateau N° 5	Matches Remis	FFU13 (1er T) Coupe U12 (2e T)	13/01/2024
20/01/2024			Challenges U10 & U11 (2ème T)	Matches Remis	20/01/2024
27/01/2024	Plateau N° 5		JA 1 / J1 Dep	JA 1 / J1 Dep	27/01/2024
03/02/2024		Plateau N° 6	JA 2 / J2 Dep	JA 2 / J2 Dep	03/02/2024
10/02/2024			JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	10/02/2024
17/02/2024	Vacances Scolaires				17/02/2024
24/02/2024	Vacances Scolaires				24/02/2024
02/03/2024	Plateau N° 6		JA 3 / J3 Dep	JA 3 / J3 Dep	02/03/2024
09/03/2024		Plateau N° 7	JA 4 / J4 Dep	FFU13 (2e T) Coupe U12 (3e T)	09/03/2024
16/03/2024	Plateau N° 7		JA 5 / J5 Dep	JA 4 / J4 Dep	16/03/2024
23/03/2024		Plateau N° 8	Challenges U10 & U11 (3ème T)	JA 5 / J5 Dep	23/03/2024
30/03/2024			JA 6 - J6 Dep	JA 6 - J6 Dep	30/03/2024
06/04/2024			Matches Remis	Finale Dép. U13-U13F Coupe U12 (4e T)	06/04/2024
13/04/2024	Vacances Scolaires				13/04/2024
20/04/2024	Vacances Scolaires				20/04/2024
27/04/2024	Plateau N° 8		Finale Départementale U10-U11-U11F	JA 7 / J7 Dep	27/04/2024
04/05/2024		Plateau N° 9	JA 7 / J7 Dep	Finale Régionale U13-U13F	04/05/2024
08/05/2024				Finale Dép. artementale Coupe Comité U12	08/05/2024
25/05/2024	Plateau N° 9		JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	25/05/2024
01/06/2024		Plateau N° 10	Matches Remis	Matches Remis	01/06/2024
08/06/2024	JND 2024			Phase Foot à 11 (U13) #1	08/06/2024
15/06/2024				Phase Foot à 11 (U13) #2	15/06/2024
22/06/2024			Chlge Régionale U11-U11F		22/06/2024
29/06/2024					29/06/2024

D.T.N. – Développement et animation des pratiques

Football d'Animation
Yves Allard

Prochaine Réunion LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREITE DU 12 SEPTEMBRE 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur l'organisation des critères jeunes et plateaux Futsal : **le lundi 25 septembre 2023 à 19h30.**
Présence obligatoire des clubs ayant demandé l'engagement d'équipes de jeunes U7 à U16 (date limite d'engagement le lundi 18 septembre), sous peine d'amende de 50€ conformément à l'annexe financière du DVOF.

COURRIERS CLUBS

CS Jocasniens : Mail du 04-09-23

Pris note du désengagement de votre équipe senior.

La commission demande au secrétariat de retirer l'équipe de CS Jocasniens du calendrier D2 Gr B.

Montmagny ASFS : Mail du 06-09-23

Pris note de la fermeture de votre gymnase les 01/04/24 et 20/05/24 (jours fériés).

Merci de fournir l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La commission reprogrammera les rencontres concernées ultérieurement.

Persanaise CFJ : Mail du 06-09-23

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase pour vos rencontres Senior et Jeunes.

Foot Loisir Indoor : Mail du 11-07-23

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase pour vos rencontres Senior et U16.

Eaubonne CSM : Mail du 11-09-23

Pris note de l'horaire de vos rencontres à domicile en senior D1 : **le samedi à 20H00.**

Accord de la commission.

Parmain Futsal : Mail du 12-09-23

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour vos équipes Senior R3 et D2 Gr B pour vos rencontres à domicile : **le vendredi à 20H30.**

Accord de la commission.



GROUPES 2023 / 2024

Suite aux différentes modifications effectuées, veuillez trouver ci-dessous la composition des groupes D1 et D2.

GROUPES FUTSAL DVOF

DIVISION 1 Gr U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 3
3	560543	ARNOUVILLE USC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	590534	ARGENTEUIL RC 1
6	552305	OSNY UNITED 1
7	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
9	561071	ASF ARGENTEUIL 2
10	550552	SANNOIS FCE 1
11	519039	EAUBONNE CSM 1
12	580869	PERSANAISE CFJ 1

DIVISION 2 - GR A		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	561101	MONTIGNY LVDB 1
2	560964	BEZONS FUTSAL CLUB 2
3	510506	GONESSE RC 1
4	850889	MONTMAGNY ASFS 2
5	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
6	527269	SAINT BRICE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8	560466	MY SARCELLES FUTSAL 1
9	550552	SANNOIS FCE 2
10	551988	CERGY-PONTOISE FC 2
11	580487	ENTENTE MMB 1
12	561071	ASF ARGENTEUIL 3

DIVISION 2 - GR B		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1
2		EXEMPT
3	560866	COMBO FUTSAL 2
4	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
5	582623	AFS VAUREAL 2
6	590534	ARGENTEUIL RC 2
7	560467	MY SARCELLES FUTSAL 2
8	549561	DEUIL-ENGHIEN FC 1
9	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
10	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
11	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
12	561101	MONTIGNY LVDB 2



CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01 Aller 11-sept.-23 au 17-sept.-23	Journée 02 Aller 25-sept.-23 au 1-oct.-23	Journée 03 Aller 9-oct.-23 au 15-oct.-23	Journée 04 Aller 6-nov.-23 au 12-nov.-23	Journée 05 Aller 20-nov.-23 au 26-nov.-23	Journée 06 Aller 4-déc.-23 au 10-déc.-23	Journée 07 Aller 8-janv.-24 au 14-janv.-24	Journée 08 Aller 22-janv.-24 au 28-janv.-24	Journée 09 Aller 29-janv.-24 au 4-févr.-24	Journée 10 Aller 23-oct.-23 au 29-oct.-23	Journée 11 Aller 11-déc.-23 au 17-déc.-23
2 - 11 4 - 9 6 - 7 8 - 5 10 - 3 12 - 1	3 - 1 5 - 10 7 - 8 9 - 6 11 - 4 2 - 12	4 - 2 6 - 11 8 - 9 10 - 7 1 - 5 12 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 10 11 - 8 2 - 6 4 - 12	6 - 4 8 - 2 10 - 11 1 - 9 3 - 7 12 - 5	7 - 5 9 - 3 11 - 1 2 - 10 4 - 8 6 - 12	8 - 6 10 - 4 1 - 2 3 - 11 5 - 9 12 - 7	9 - 7 11 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 10 8 - 12	10 - 8 1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 11 12 - 9	11 - 9 2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1 10 - 12	1 - 10 3 - 8 5 - 6 7 - 4 9 - 2 11 - 12
Journée 22 Retour 13-mai-24 au 19-mai-24	Journée 12 Retour 5-févr.-24 au 11-févr.-24	Journée 13 Retour 26-févr.-24 au 3-mars-24	Journée 14 Retour 4-mars-24 au 10-mars-24	Journée 15 Retour 11-mars-24 au 17-mars-24	Journée 16 Retour 18-mars-24 au 24-mars-24	Journée 17 Retour 1-avr.-24 au 7-avr.-24	Journée 18 Retour 22-avr.-24 au 28-avr.-24	Journée 19 Retour 29-avr.-24 au 5-mai-24	Journée 20 Retour 8-avr.-24 au 14-avr.-24	Journée 21 Retour 20-mai-24 au 26-mai-24

DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.
Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2023 / 2024

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes sont à retourner au secrétariat du DVOF pour **le lundi 18 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

Obligations clubs :

Critériums U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour cette catégorie le samedi ou le dimanche.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Critériums U12 et U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Plateaux U7 et U9 : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critériums U12 et U14.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critériums ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

Prochaine réunion
Lundi 18 septembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION. Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart - Lacour.

Assite : M. Letellier (Comité).

Excusé : MM. Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de MARLY LA VILLE : NNI 953710201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 18 septembre 2023 à 21h00, au Stade DURONSOY, Chemin de la Sablonnière, pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 13 Septembre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 24 Septembre 2023

U18 D1

Match 25898023 : Goussainville FC / St Leu FC

Délégué : Christophe Gauvin

Match 25898024 : Garges FCM / Argenteuil FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25898025: Ermont AS / Adamois OL

Délégué: M. Gérard Alcan

Match 25898026: Bezons USO / Ecoeu FC

Délégué: M. Fabrice Gondel

Match 25898027: RC Argenteuil / St Ouen AS

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25898028 : Soisy AM FC / Cormeillais ACS

Délégué : M. Faouzi Belhamra

Seniors D1

Match 25897405 : Grosly FC / Gonesse RC

Délégué: M. Olivier Le Nagard

Match 25897406: Persan US / St Leu FC

Délégué : M. Joseph Plassart

Match 25897407 : Marly la Ville ES / Osny FC

Délégué : M. Christian Febvay

Match 25897408 : St Ouen AS / Jouy le Moutier FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 25897409: Ecoeu FC / St Brice FC

Délégué : M. Laurent Valette

Match 25897410 : Champagne SFC / Entente SSG

Délégué : M. Thierry Paumier